



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Tazria Métsora 5783

**1 HEURE**

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

**1 SOIREE**

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

**1 TIRAGE AU SORT**

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Torah, chapitre 12, verset 6

Cette année, comme souvent, la *Paracha* de Tazria est lue avec celle de Métsora.

Ces deux *Parachiot* parlent essentiellement de l'**interdiction de dire du Lachon Hara'**, et des **graves conséquences de sa transgression**.

Cependant, le début de la *Paracha* parle notamment des *Korbanot* (sacrifices) qu'une dame devait apporter à la fin de la période de purification qui suit son accouchement.

Le *Passouk* dit : "Et lorsqu'elle aura terminé ses jours de purification, pour un garçon ou pour une fille, elle amènera un mouton âgé d'un an (*Ké vess Ben Chénato*) pour un **Korban 'Ola**, et une jeune colombe ou une tourterelle pour un *Korban 'Hatat*."

La vraie traduction des mots "*Ké vess Ben Chénato*" est "mouton dans son année".

En effet, la *Guémara* (*Erkhin* 18b) explique que la Torah parle ici d'un **mouton qui est dans sa propre année**, et pas d'un mouton qui a un an dans le compte du monde.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

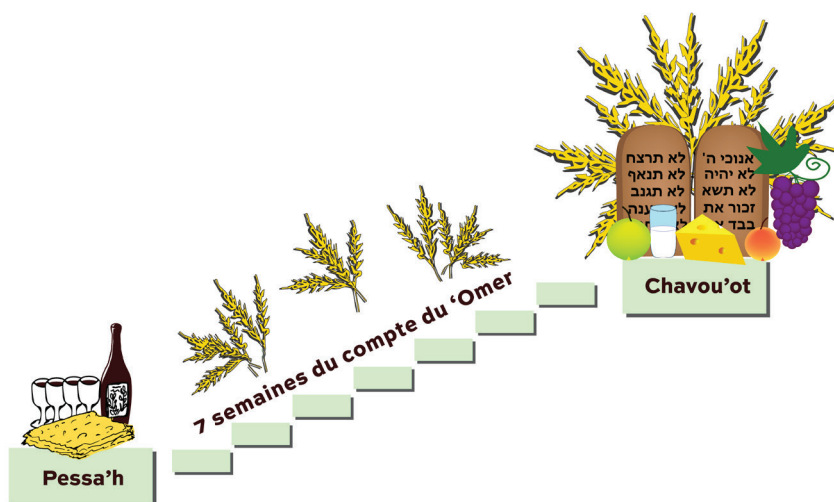
Car dans le compte du monde, lorsqu'on dit qu'un mouton a un an, c'est qu'il a déjà vécu plus d'un an. Or là, la Torah parle d'un **mouton qui se trouve encore dans la première année de sa vie.**

? Le Éven 'Ezra demande : d'où la *Guémara* sait-elle cela ? Habituellement, la traduction des mots "*Ké vess Ben Chénato*" est "mouton âgé d'un an" !

Rav Yéhochoû'a Leib Diskin répond qu'il s'agit forcément d'un mouton qui est dans sa première année, et pas d'un mouton d'un an. Car une autre *Halakha* nous dit qu'un mouton qui a moins de huit jours ne peut pas être offert en *Korban*. Or si "*Ké vess Ben Chénato*" voulait dire "mouton âgé d'un an", on n'aurait pas besoin de cette *Halakha* (puisque'un mouton âgé d'un an a forcément plus de huit jours !).

Choul'han 'Aroukh, chapitre 489, Halakha 7 et 8

HALAKHA



Le *Choul'han 'Aroukh* dit que si un homme a **oublié la Brakha du 'Omer le soir**, il devra compter le 'Omer le lendemain, sans **Brakha**.

Le *Michna Beroura* explique que de nombreux décisionnaires pensent que le compte du 'Omer peut se faire même le jour. Et bien que la *Halakha* ne soit pas comme eux, on peut tenir compte de cette opinion pour **rattraper un oubli de la veille**, afin de pouvoir continuer à compter, les jours suivants, avec *Brakha*.

Le *Kaf Ha'haïm* dit qu'en raison de cette *Halakha*, de nombreuses communautés ont l'habitude, à la fin de la prière du matin, **de compter le 'Omer sans Brakha** : le *Chalia'h Tsibour* compte à voix haute, et **la communauté répète après lui**. Cela permet à ceux qui auraient oublié de compter le 'Omer le soir précédent de se rattraper.

Le *Biour Halakha* explique que cette *Halakha* concerne aussi celui qui ne sait plus s'il a compté le 'Omer ou pas : **dans le doute, il le compte sans Brakha**. Et ainsi, il est sûr qu'il n'est pas resté un jour entier sans compter.

Dans la *Halakha* suivante, le *Choul'han 'Aroukh* dit que si, par contre, **on a oublié de compter le 'Omer pendant un jour entier**, on ne peut plus continuer à le compter avec

Brakha ; on continuera à le compter sans *Brakha*.

Toutefois, dans ce cas-là, il est conseillé de demander à quelqu'un (au *Chalia'h Tsibour*, par exemple) **de nous acquitter de la Brakha**, afin d'être considéré comme l'ayant récité. Et on répondra Amen à cette *Brakha*, avec l'intention de s'en acquitter.

Si on ne sait plus si, un jour, on a compté le 'Omer ou pas, on peut continuer à le compter avec *Brakha*. Car il y a, dans ce cas-là, un **Sfek Sfeka** (un doute dans le doute) :

- peut-être qu'on a compté le 'Omer et qu'on ne s'en rappelle pas ;
- et même si on ne l'a pas compté, peut-être que la *Halakha* est comme les décisionnaires qui disent que chaque jour de compte du 'Omer est une *Mitsva* en soi (alors que d'autres décisionnaires considèrent **l'ensemble du compte du 'Omer comme une Mitsva unique**) et que, par conséquent, si on a raté un jour, on peut continuer à compter le 'Omer avec *Brakha*.



MICHNA

Pirké Avot, chapitre 1, Michna 1

Cette *Michna* trace la **trame de la transmission de la Torah**.

Elle nous dit que :

- Moché *Rabbénou* a reçu la Torah du Sinaï et l'a transmise à Yéhochou'a ;
- Yéhochou'a l'a transmise aux anciens ;
- les anciens l'ont transmise aux prophètes ;
- les prophètes l'ont transmise aux membres de la grande assemblée.

Un élève du *Gaon* de Vilna explique que **cette transmission est caractérisée par la 'Anava** (l'humilité). En effet :

- au sujet de Moché *Rabbénou*, la Torah témoigne qu'il était **l'homme le plus humble**. Cela lui a **permis de recevoir la Torah** (d'ailleurs, sur le mont Sinaï, qui était la plus modeste des montagnes) ;
- Yéhochou'a était aussi très humble.

En effet, lors de l'épisode des explorateurs, Yéhochou'a s'appelait Hoché'a ; et c'est Moché *Rabbénou* qui a ajouté un *Youd* à ce prénom (qui est alors devenu "Yéhochou'a"). Et le *Targoum* a expliqué que lorsque Moché *Rabbénou* a vu la grande humilité de Yéhochou'a, il lui a changé son nom. La *Guémara* (*Erkhn*, p.15) dit : "Que doit faire un homme pour ne pas en venir à dire du *Lachon Hara'* ?

Cette Michna nous rappelle donc l'importance de la modestie, qui permet d'accéder à des niveaux spirituels particulièrement élevés.

S'il est un *Talmid 'Hakham* (érudit en Torah), il doit **s'occuper de l'étude de la Torah**. Et si c'est un ignorant, il doit se rabaisser." Or nous voyons que Yéhochou'a était un très grand *Talmid 'Hakham*, puisque la Torah nous dit qu'il ne bougeait pas de la tente. Par conséquent, grâce à son étude de la Torah, il avait la **force d'échapper au Lachon Hara'** que les explorateurs allaient dire sur la terre d'Israël ! Cependant, il ne s'est pas contenté de la force de son étude. Il a aussi développé une humilité exceptionnelle. Il avait donc entre les mains ces deux forces. Mais Moché *Rabbénou* a quand même ajouté un *Youd* à son prénom, pour prier : "**Qu'Hachem le sauve du mauvais conseil des explorateurs !**"

- les anciens étaient tous **extrêmement modestes**. Une des preuves à cela, c'est qu'ils ont vécu très longtemps ; or seul celui qui est modeste peut avoir une si longue vie ;
- les prophètes étaient, aussi, tous très modestes ; en effet, la *Guémara* (*Nédarim* p38) dit que **la Présence divine ne réside que chez celui qui est modeste** ;
- les gens de la grande assemblée, pour avoir pu atteindre une telle stature et une telle promotion, étaient aussi, forcément, des gens modestes.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, Chapitre 28, verset 13

Dans ce passage, le roi Chlomo déclare : "**Quiconque cache ses fautes ne réussira pas. Et celui qui reconnaît et qui abandonne sera pris en pitié.**"

Ce *Passouk* parle aussi bien des **fautes envers Hachem que de celles envers son prochain**.

Celui qui passe son temps à nier ses fautes, à dire "Je n'ai rien fait ! Ce n'est pas moi !" ne réussira pas à cacher indéfiniment sa faute.

Le *Ralbag* confirme cette idée en disant : "Celui qui, lorsqu'il y a une enquête, cherche à nier ses torts, à ne pas reconnaître qu'il est l'auteur de telle faute ou telle erreur, ne réussira pas. Car l'enquête finira par révéler sa culpabilité. Il sera alors couvert de honte, et **sa**

réussite s'écroulera. Par contre, celui qui reconnaît avoir fait une faute et qui s'engage sincèrement à ne plus la recommencer sera **pris en pitié par Hachem et par les hommes**".

Le *Malbim* dit que celui qui passe son temps à cacher ses fautes ne réussira pas à les cacher indéfiniment. Un jour, elles seront **publiquement révélées**. Et personne n'aura pitié de lui, car tout le monde verra qu'il ne les regrette pas du tout, et qu'il voulait juste les cacher aux yeux des gens, bien qu'Hachem sache la vérité.



YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Ce passage nous raconte qu'**après la victoire sur le champ de bataille, Yéhochou'a s'est dirigé vers la ville de Hatsor**. Il l'a conquise et en a tué le roi. Son armée et lui ont tué tous les habitants de la ville, en ne laissant aucun survivant. Ils ont brûlé cette ville, se sont dirigés vers les villes suivantes, les ont conquises et en ont aussi éliminé les habitants. Par contre, ils n'ont pas détruit ces villes. Seule la ville de Hatsor a été brûlée, car c'était **la plus puissante de toutes ces villes**.

Rappelons qu'au début du chapitre 11, nous avons vu que Yavin, le roi de Hatsor, avait rassemblé tous les autres rois pour faire la guerre au peuple juif. C'est pourquoi Hatsor a été désignée par Hachem pour être totalement brûlée.

Yéhochou'a a fait tout ce qu'Hachem avait ordonné à Moché *Rabbénou*, et que Moché *Rabbénou* lui avait indiqué. Son armée et lui se sont emparés de **tous les animaux et de tout le butin de ces villes**. Et le *Passouk* répète encore une fois "tel qu'Hachem avait ordonné à Moché son serviteur, et que Moché a, à son tour, ordonné à Yéhochou'a."

Yéhochou'a a fait ainsi. Il n'a négligé aucune des instructions que Moché *Rabbénou* lui avait données. Et il a continué sa conquête. Il s'est emparé de toute cette région. Et, à un moment, le texte nous dit qu'il s'est **emparé de Erets Gochen**.

Le *Radak* rapporte un *Midrach* qui dit qu'il s'agit d'**Erets Gochen qui se trouve en Égypte**. Et que **cette terre a mérité d'être transplantée en Erets Israël**, du fait :

- qu'elle ait été **habitée par Ya'akov Avinou et ses descendants** ;
- que Yéhouda soit allé sur, l'ordre de son père, y **ouvrir une Yéchiva**,
- et que c'était une **très bonne terre**.

Yéhochou'a a conquis *Erets Gochen* pour y **installer les Bné Israël**. Puis il a conquis une montagne qui s'appelle *Har Israël* (la montagne d'Israël). Le *Radak* explique que :

- ici, "Israël" désigne Ya'akov Avinou ;
- que cette montagne s'appelle "la montagne de Ya'akov Avinou" car celui-ci a vécu une partie de sa vie dans cette région ;
- et que, depuis, on a appelé cet endroit *Har Israël*.

Le texte continue à nous raconter la **progression de Yéhochou'a dans les villes**, les unes après les autres. Et un verset énigmatique nous dit que Yéhochou'a a fait la **guerre avec tous les rois** de ces villes pendant **de nombreux jours**.

Les commentateurs expliquent qu'il semble que Yéhochou'a ait eu un moment de faiblesse dans cette guerre. En effet, au début du texte, on nous racontait qu'il s'abattait sur les villes avec un empressement incroyable ; qu'il suffisait d'un jour pour emporter les victoires. Mais maintenant, le texte nous dit "de nombreux jours".

Le *Ralbag* explique que Yéhochou'a commençait à être un peu las de toutes ces guerres. Mais les *Hakhamim* disent que Yéhochou'a s'est rappelé qu'Hachem lui a dit que sa mission était de donner le pays aux enfants d'Israël. Il a compris qu'après avoir conquis le pays, il devrait **quitter ce monde**. Et il a donc un peu ralenti la guerre, en se disant : "Tant que je n'ai pas terminé ma mission, je suis sûr de vivre plus longtemps." Mais comme le roi David l'a dit dans *Téhilim* : **"Les pensées de l'homme sont nombreuses, mais le conseil d'Hachem se réalise en fin de compte."** Hachem a dit à Yéhochou'a : "Tu n'as pas fait comme ton maître Moché. Lorsque j'ai dit à Moché qu'il devait, pour sa dernière mission, faire la guerre à Midian et qu'après, il mourra, il aurait pu retarder cette guerre. Et pourtant, dès le lendemain, il a donné l'ordre de faire la guerre, et ne l'a pas retardée en espérant vivre plus longtemps. Toi, par contre, **tu as retardé en espérant vivre plus longtemps**. Cela ne te servira à rien." Et effectivement, Yéhochou'a est finalement **décédé dix ans avant le temps qui lui était accordé**.

Le texte nous dit ensuite qu'**aucune ville n'a cherché à faire la paix avec Israël**, à part celle de Guiv'on dont nous avons parlé au début de notre histoire. Les commentateurs disent que **si leurs habitants avaient cherché à faire la paix** et avaient respecté certaines conditions (entre autres : renoncer à leurs idoles, payer un impôt et servir les *Bné Israël*), nous aurions dû les accepter. Mais Hachem a endurci leur cœur, pour qu'ils veuillent faire la guerre au peuple juif, afin de les détruire et que ce qu'Il a dit à Moché *Rabbénou* ("Je donnerai entre vos mains tous les habitants de la terre etc...") se réalise.



HISTOIRE



Dans ces deux *Parachiot* qui nous parlent de la '*Avéra de Lachon Hara*', il est bon de rappeler un principe bouleversant, révélé par le '*Hovot Halévavot*' : "Lorsqu'une personne dit du *Lachon Hara*' sur son prochain, **toutes les Mitsvot qu'elle a faites passent dans le compte de son prochain, et toutes les '*Avérot* que son prochain a faites passent chez elle.**"

Il est connu que *Rabbi* Yossef Karo avait un **ange qui lui apparaissait régulièrement** pour lui enseigner la Torah. Une fois, des gens se sont mal comportés avec *Rabbi* Yossef Karo (ils l'ont insulté, ont dit du mal de lui etc...), et *Rabbi* Yossef Karo en a été très peiné. Le soir, l'ange a dit à *Rabbi* Yossef Karo : "Sache qu'à travers leurs comportements, ces gens ne t'ont causé aucun mal. **Au contraire ! Dans le Ciel, ceci t'a fait beaucoup de bien !** Car toutes les *Mitsvot* qu'ils ont pu faire tout au long de leur vie sont passées dans ton compte !"

Voici une histoire réelle qui illustre ce principe :

Il y a plus de 20 ans, une **grève des éboueurs** a eu lieu à Bné Brak. Rav Zilberstein (un Rav de cette ville) a alors demandé à tous les gens de son quartier de **ne plus jeter les poubelles dehors**. Car Bné Brak est une ville où il y a beaucoup de chats. Et si ces derniers voient des sacs accumulés, ils vont les éventrer, tous les déchets vont se répandre par terre, et les passants vont alors risquer de glisser.

Il a fait acheter des sacs-poubelle solides et de bonne qualité, et les a fait distribuer dans les maisons afin que les déchets de ce quartier soient **hermétiquement fermés**.

Après deux semaines de grève, **les sacs s'empilaient dans les maisons**. Certaines familles remplissaient un sac par jour ; d'autres, plus encore. Mais une famille dans laquelle il y avait, *Bli Ayin Hara*', 16 enfants accumulait **chaque jour huit sacs-poubelle** ! Les balcons et la

maison étaient pleins ; il n'y avait plus de place où les stocker. Et il était **hors de question de les mettre dehors**, puisque le Rav l'avait interdit.

Le papa avait un ami qui avait une camionnette, dans laquelle il transportait des marchandises. Lorsqu'il a dit à son ami qu'il n'y avait plus de place chez lui, l'ami lui a proposé : "Mettons tous ces sacs dans ma camionnette !" 90 sacs-poubelle ont été chargés et l'ami les a amenés dans un quartier peu recommandable (fréquenté par des voyous, voleurs etc...).

Il a ouvert sa camionnette, s'en est éloignée et l'a observée de loin, en se cachant.

Quelques minutes plus tard, des gens ont commencé à tourner autour de la camionnette et à observer. Une Jeep noire est arrivée, et trois personnes en sont descendues. Très rapidement, elles ont **transféré tout le contenu de la camionnette dans leur Jeep**, et sont reparties à toute vitesse.

Il est probable qu'à l'endroit où les voleurs entreposaient les objets volés, ils aient ouvert les fameux sacs, et aient été très surpris de leur contenu !

Cette histoire, dans laquelle les voleurs n'ont fait que s'emparer des poubelles du maître de maison, rappelle le principe énoncé par le '*Hovot Halévavot*' : "Celui qui dit du *Lachon Hara*', ses *Mitsvot* passent chez celui dont il a parlé, et les '*Avérot* de ce dernier viennent chez lui." Car **le *Lachon Hara*' est vraiment comparable à des poubelles...**



Question

Une organisation de bienfaisance organise une campagne de dons en sa faveur, et promet pour tout don supérieur à 100€ l'entrée dans une tombola, le premier prix étant un magnifique appartement. Monsieur Lévy fait un don de 100€ et entre donc dans la tombola.

Quand le tirage est fait, c'est le numéro de monsieur Lévy qui sort gagnant, les responsables recherchent ses coordonnées et se rendent compte que le don a été fait par carte bancaire et que le paiement a été refusé, Monsieur Lévy n'a donc pas encore payé. Les organisateurs l'appellent alors, et sans lui dire

qu'il a gagné, lui indiquent que sa carte n'est pas passée. Monsieur Lévy leur dit alors qu'il se désiste et qu'il annule son don. L'organisation procède alors à un deuxième tirage au sort, et cette fois-ci, c'est un certain monsieur Cohen qui en sort gagnant.

Le lendemain, monsieur Lévy apprend par hasard toute l'histoire, il recontacte alors l'organisation tout en réclamant le prix, prétendant qu'au moment du tirage il ne s'était pas encore désisté et que le fait que la carte ne soit pas passée n'annule pas d'office sa carte de tombola.

GUEMARA



L'appartement revient-il à monsieur Lévy ou à monsieur Cohen ?

A toi !



- Choul'han Aroukh (Yoré Déa) chapitre 258 alinéa 6
- Choul'han Aroukh (Yoré Déa) chapitre 248 alinéa 1

RÉPONSE

Le Choul'han Aroukh nous enseigne que quelqu'un qui s'est engagé à donner la charité n'a pas le droit ni même la possibilité de revenir sur ses paroles ; s'il le fait, cela n'est pas effectif et il se doit toujours de remplir sa promesse. Et le Choul'han Aroukh nous enseigne même que pour moins que ça, le Beth Din, le tribunal rabbinique, a le pouvoir de forcer la personne à donner. S'il en est ainsi, bien que monsieur Lévy se soit désisté, il reste toujours dans l'obligation de tenir sa promesse, il n'a donc naturellement pas perdu son droit dans la tombola et l'appartement lui revient de fait.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Il est primordial d'étudier les règles du langage afin de savoir comment se conduire et acquérir l'art du beau parler." (Chemirat Halachone, Tevouna chap. 2)



LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven se plaint auprès de Chim'on de certaines actions déplaisantes de Gad, qui traverse des difficultés familiales ces derniers temps.

QUESTION

Chim'on a-t-il le droit d'accepter les propos défavorables de Réouven au sujet de Gad ?



Réponse

Chim'on n'a pas le droit de prêter foi aux plaintes de Réouven. Bien que les propos soient véridiques, ils peuvent être jugés positivement, avec des circonstances atténuantes étant donné les difficultés que traverse Gad.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com